

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

**COMMUNE DE SAINT-ÉTIENNE
MUSÉE D'ART ET D'INDUSTRIE**

(Département de la Loire)

Exercices 2018 et suivants

Synthèse

Mai 2024

AVERTISSEMENT

Cette synthèse est destinée à faciliter la lecture et l'utilisation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes, délibérées le 11 mars 2024

Seul le rapport engage la chambre.

La réponse au rapport est publiée à la suite du rapport, dans l'espace réservé

SYNTHÈSE

La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme 2023, à une enquête thématique relative à la gestion des musées avec la section du Piémont de la Cour des comptes italienne. Cette enquête porte notamment sur le musée d'art et d'industrie (MAI) de Saint-Étienne pour les exercices 2018 et suivants.

Le MAI est situé dans le centre de Saint-Étienne, ville-préfecture du département de la Loire. Il est installé dans un bâtiment classique, rénové en 2001 par l'architecte Jean-Michel Wilmotte.

Photo n° 1 : Vue du musée d'art et d'industrie



Source : ville de Saint-Étienne

Un musée municipal à la stratégie renouvelée

Le musée, équipement municipal, est labellisé « musée de France » par le ministère de la culture. Il conserve près de 45 000 objets, renferme trois collections publiques de cycles, d'armes et de rubans et un fonds de meubles et d'objets d'arts décoratifs qui interrogent le rôle de l'industrie stéphanoise dans l'alliance entre l'art et l'industrie. Il est présenté comme « à la

source du design ». Le musée a été réorganisé et intégré dans le nouveau pôle muséal mutualisé en 2019. Il compte 68 agents soit 50 postes en équivalent-temps plein (ETP).

Son projet scientifique et culturel (PSC), adopté pour dix ans en 2021, fait le constat de la difficulté de compréhension et de mise en liens des trois collections pour un visiteur non averti. La création d'un espace immersif et la refonte de la muséographie du musée avec le nouveau parcours permanent sur « la mécanique de l'art », ouvert le 25 novembre 2023, est un pas vers sa redynamisation et son accessibilité au grand public. Pour autant, il devra poursuivre ses efforts en renouvelant son site internet qui est obsolète, en intensifiant sa digitalisation et en renforçant sa communication institutionnelle pour mieux rencontrer le public. Le développement de partenariats et une meilleure exploitation de ses espaces de location accroîtront ses ressources propres, son rayonnement et sa notoriété.

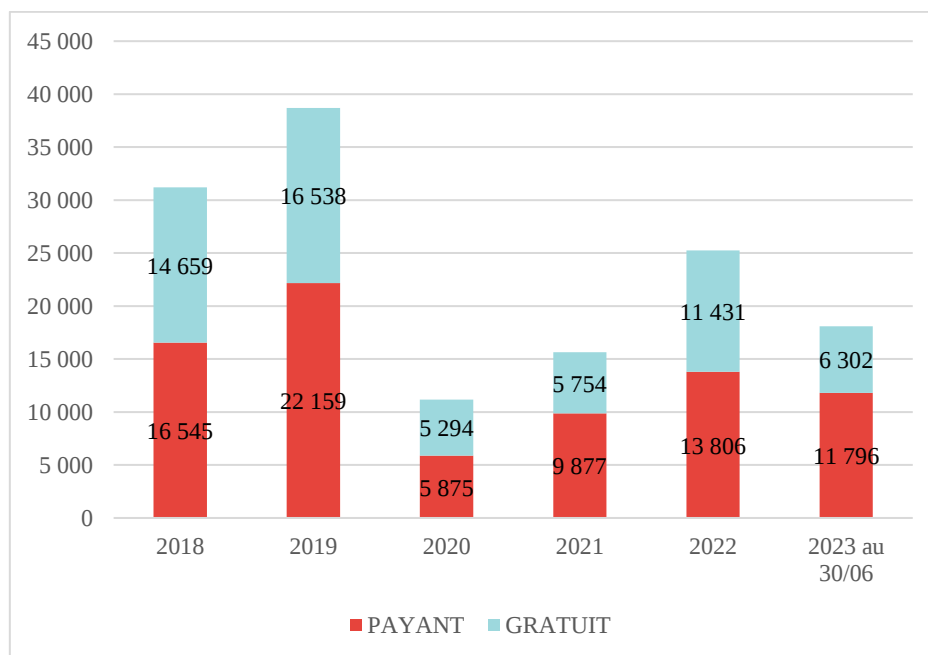
Une fréquentation en forte baisse en dépit de tarifs modestes

La fréquentation est en baisse importante depuis 2018. Si l'on excepte les effets de la crise sanitaire, cette baisse peut s'expliquer par la réduction du nombre d'expositions temporaires qui renouvellent les collections et drainent du public. Les actes de médiations ont moins de succès. La boutique reste toutefois un élément d'attrait.

Le profil type du visiteur est local, individuel et payant même si la politique de gratuité est importante et la politique tarifaire très sociale.

L'offre muséale pourra être recentrée sur les activités les plus emblématiques. La politique de médiation culturelle répond à une offre muséale variée pour les publics. Elle pourrait cependant renforcer les actions « hors les murs ».

Graphique n° 1 : Nombre de visiteurs du musée 2018-2023



Source : données de fréquentation du musée d'art et d'industrie

Une gestion matérielle et scientifique des collections vertueuse mais insuffisamment protégée

L'inventaire et les récolements sont bien tenus. Seuls 10 % des objets ne sont pas inventoriés. Le MAI a une politique de restauration de ses objets de collections qui est soutenue, et sa politique d'acquisition est mesurée, ce qui reflète une bonne connaissance scientifique de ses collections.

Si les réserves internes et externes sont gérées de façon sécurisée, le bâtiment devra remplacer son système de sécurité incendie (SSI) qui est obsolète.

Le plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC) devra être adopté et mis en œuvre.

Un musée dont le financement repose essentiellement sur le contribuable stéphanois

Le MAI maîtrise ses dépenses de fonctionnement et d'investissement. Le coût des ressources humaines représente plus de 80 % de ses coûts de fonctionnement.

Les ressources propres, de 125 000 € en moyenne par an, sont loin d'équilibrer sa situation financière, dépendante du budget communal.

Ainsi, avec une charge nette de 2,7 M€ en moyenne annuelle entre 2018 et 2022, le coût du MAI représente 16 € par habitant. Le contribuable stéphanois assure 93 % du financement de ce coût alors que les visiteurs n'en prennent en charge qu'à peine 4 %.

RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1. : Développer des partenariats pour accroître le rayonnement du MAI et développer de nouvelles ressources.

Recommandation n° 2. : Renouveler le dispositif conventionnel avec l'association des amis du MAI (AAMAI).

Recommandation n° 3. : Mettre en place une comptabilité analytique pour identifier les coûts du MAI au sein du pôle muséal

Recommandation n° 4. : Remplacer le système de sécurité incendie (SSI).

Recommandation n° 5. : Élaborer et adopter un Plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC).



Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes

124-126 boulevard Vivier Merle

CS 23624

69503 LYON Cedex 03

auvergnerhonealpes@crtc.ccomptes.fr

<https://www.ccomptes.fr/fr/crc-auvergne-rhone-alpes>